

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00096 Numéro SIREN : 435 376 470 Nom ou dénomination : A L'ABRI DES FLOTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt 4651

SAS A L'ABRI DES FLOTS

6 Place De la République

35800 DINARD

*Rapport sur les comptes
Période du 01/09/2021 au 31/08/2022*



Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final downward stroke.

SAS A L'ABRI DES FLOTS

6 Place De la République

35800 DINARD

COMPTES ANNUELS AU 31 AOÛT 2022

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	15 245		15 245	15 245		
	Fonds commercial (1)	76 225		76 225	76 225		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	277 016	240 381	36 634	26 982	9 652	35.77
	Autres immobilisations corporelles	1 130 172	924 670	205 503	180 584	24 919	13.80
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	471		471	471		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 247		1 247	100	1 147	NS
	Total II	1 500 375	1 165 051	335 324	299 605	35 718	11.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	28 938		28 938	28 107	831	2.96
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	8 531		8 531	7 678	853	11.11
	Autres créances	956 064		956 064	445 388	510 676	114.66
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	480 857		480 857	979 032	-498 176	-50.88
	Charges constatées d'avance (3)	5 770		5 770	4 103	1 667	40.62
	Total III	1 480 160		1 480 160	1 464 308	15 852	1.08
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 980 535	1 165 051	1 815 483	1 763 913	51 570	2.92

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 247

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2022 12	Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 624) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 624	7 624		
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	221 913	125 060	96 853	77.45
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	418 002	396 853	21 149	5.33
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	648 302	530 300	118 002	22.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	524 439	815 555	-291 116	-35.70
	Concours bancaires courants	1 997	355	1 642	462.57
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	429 125	264 917	164 208	61.98
	Dettes fiscales et sociales	211 620	152 786	58 834	38.51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 167 182	1 233 614	-66 432	-5.39
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 815 483	1 763 913	51 570	2.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

786 189 853 519

A L'ABRI DES FLOTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 624 euros
Siège social : 6, place de la république 35800 DINARD
435 376 470 RCS SAINT MALO

**DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2023**

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 418.001,97 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes300 000,00 euros
Soit 39,35 euros par titre

Le solde au compte "autres réserves"118.001,97 euros
Ledit compte s'élève ainsi à 339.915,46 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2019 :

300 000,00 euros, soit 39,35 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2020 :

200 000,00 euros, soit 26,23 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

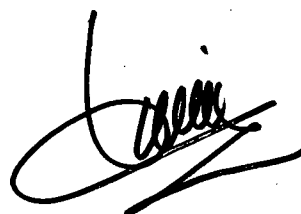
Exercice clos le 31 août 2021 :

300 000,00 euros, soit 39,35 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

La société ALBERT FINANCE
Représentée par M. Stéphane LORAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loraine', with a large, sweeping flourish underneath.

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : ...A...L'ABRI...DES...FLOTS...

Forme juridique : ...Société par actions simplifiée...

Numéro unique d'identification - (Siren) : ...435...376...470...

Représentée par :

Nom : ...LORRAINE... Prénom : ...Stéphane...

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le ...31...08...2022...

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

